

 *Nota : afin de contribuer au respect de l'environnement, n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité*



Edito

S'il est un secteur en pointe actuellement dans le domaine du sport, c'est sans aucun doute les sports de pleine nature qui connaissent un développement croissant, non maîtrisé et débordant même le cadre du mouvement sportif, avec en filigrane, son lot d'inconvénients et de contraintes liés au partage de l'espace.

La commission régionale des sports de nature, mise en place par le CROS a su rassembler les énergies nécessaires pour analyser les enjeux et déterminer les pistes d'actions visant à accompagner ce développement en faveur du mouvement associatif : schéma régional (<http://www.schema-sportsnature-picardie.com/>), codes de bonne conduite, formation, mutualisation des moyens.

Je salue avec plaisir la sortie de cette nouvelle lettre électronique qui permettra aux différents acteurs d'échanger leurs informations tout en partageant le dynamisme de nos bénévoles.

Eric MOREL, Président du CROS

La Commission Régionale des Sports de Nature

Elle rassemble des représentants des ligues ou de comités départementaux élus ou non au sein des CROS et des CDOS.

Cellule de réflexions et force de propositions, elle assure un lien entre les disciplines et les structures départementales. Elle coordonne au niveau régional les actions départementales. Des groupes de travail se constituent en fonction des nécessités notamment pour le suivi du schéma régional de développement

avec des responsables par famille : terrestre, aérien, nautique ou l'organisation de la première fête régionale, en septembre. La commission se réunit une à deux fois par an en plénière comme ce fut le cas, le 25 novembre, à Berny sur Noye (80) avec la rencontre avec le bureau d'étude, chargé du schéma et prochainement, le 31 mars 2007, où seront présentés les travaux en cours : les codes de bonne conduite et un projet de concours de dessin dans les milieux scolaires, le développement durable, le point sur les CDESI dans les départements, la formation.

Daniel PIPART, Vice-Président du CROS



Agenda

- 22 mars** : Ateliers du schéma régional de loisirs et des sports de nature (SRLSN)
- 29 mars** : Ateliers du SRLSN
- 31 mars** : Réunion de la commission régionale des sports de nature
- 12 avril** : Comité technique SRLSN
- 11 mai** : Comité de pilotage SRLSN

Une Fête des Sports de Nature en 2007

En parallèle de sa participation aux travaux d'établissement d'un schéma directeur picard des sports de nature, le CROS de Picardie a pris la décision en 2006 d'organiser une manifestation à caractère régional afin de permettre aux acteurs des multiples pratiques des sports de nature de mieux se faire connaître et de rencontrer sur un même lieu les décideurs d'aménagement du territoire.

Verneuil en Halatte dans l'Oise

accueillera les 8 et 9 septembre 2007 la première « Fête des Sports de Nature ».

Les 3 éléments « nature » seront représentés. Les sports aériens avec le vol libre et le parachutisme, les sports terrestres avec les randonneurs pédestres et équestres, le cyclotourisme, les sports nautiques avec l'aviron, la voile, la natation. Seront également présents la ligue de Picardie de triathlon, le comité régional UFOLEP, la ligue de Picardie d'études et sports sous marins, le comité départemental de l'Oise d'éducation physique monde moderne et le comité régional handisport.

Un comité d'organisation et trois

commissions « sports, logistique et communication » sont mis en place. La manifestation est organisée dans le respect du développement durable et de l'Agenda 21 du sport français. Fortement impliqué dans le projet, les élus et représentants des différents comités de la ville de Verneuil participent activement aux travaux. Après quelques mois de réflexion sur les espaces à utiliser, les partages de responsabilité, les budgets, l'organisation est en marche.

La prochaine réunion du comité d'organisation se tiendra le lundi 19 mars à Verneuil en Halatte.

Daniel LEFEVRE
Membre du CROS

Manifestations

- 12 et 13 mai**
Fête du Nautisme
www.fetedunautisme.com
- 13 mai**
Rallye des Contes et Légendes en Thiérache
www.thierache-sport-nature.com
- 15, 16 et 17 juin**
Rallye Raid Sportif à Saint Just en Chaussée
www.rallyeraidstjust.fr
- 8 et 9 septembre**
Fête Régionale des Sports de Nature à Verneuil en Halatte
<http://picardie.franceolympique.com>

Les nouvelles des pôles

3 questions à Laurent SIMON référent régional du pôle aérien

1) Quelle place occupe les sports aériens en Picardie ?

« Imaginez, nous sommes en 1907, un planeur s'élève dans les airs tracté par une charrette attelée à une jument ». C'est avec cette histoire des frères CAUDRON du Crotoy (Baie de Somme) que L. Simon donne une place particulière aux sports aériens en Picardie.

« La pratique des sports aériens s'est ancrée très tôt en Picardie. Même si la région ne bénéficie pas de tous les atouts, elle demeure extrêmement dynamique. De nombreux champions du monde de Parachutisme sont issus des clubs régionaux. Il en est de même pour la pratique du cerf-volant qui a vu naître les meilleures élites françaises sur les côtes picardes. »

2) Quels sont les avantages et les inconvénients de pratique en Picardie ?

Activités de pleine nature en plein essor, les sports aériens ont enregistré, ces dernières années, la plus forte augmentation du nombre de licenciés (toutes disciplines sportives de nature confondues). Cet engouement peut s'expliquer par les avantages que présente le territoire picard. « Toutes les disciplines aériennes sont représentées et réparties de manière homogène sur l'ensemble de la Région et ce à 1h30 de Paris. De plus la Picardie bénéficie d'un espace aérien important. »

Malheureusement la pratique loisir se voit imposée de plus en plus de restrictions sous la pression de l'aviation commerciale. « Aujourd'hui, nous devons lutter pour préserver nos espaces de pratique, nécessaire au développement de l'activité. La défense et la gestion de l'espace sont les combats quotidiens menés par les dirigeants sportifs. »



Photo : L. Simon - CDOS-Aisne

3) Que recherche le pratiquant de sport aérien ?

Demandez à L. SIMON ce que recherche le pratiquant d'un sport aérien, il vous répondra : « Qui n'a pas rêvé un jour d'être un oiseau ? »

Pratique sportive dite à risque, les sports aériens impressionnent et attirent en même temps.

Aujourd'hui, la Picardie se distingue par la qualité de son encadrement et ses enseignements qui tendent à réduire la notion de risque. « La pratique du parachutisme, du parapente, d'un planeur ou d'un Ultra Léger Motorisé (ULM) nécessite une maîtrise, un dépassement et un accomplissement de soi. En d'autres termes c'est une prise de risque choisie de manière sereine. »

Désireux de faire partager sa discipline, c'est par ces quelques mots que L. SIMON invite les curieux à rejoindre un club.

Renseignements auprès du CROS de Picardie au 03 22 33 37 38.

Propos recueillis par Sabrina OSTRE, CDOS-Aisne

La CDESI

La notion de CDESI (Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires de sports et loisirs de nature) apparaît lors de la mise à jour de la loi sur le sport effectuée en 2000 par Marie Georges BUFFET. Depuis, elle subit de nombreuses péripéties, la voyant tour à tour disparaître et réapparaître.

Aujourd'hui elle est d'actualité. Le législateur s'est attaché à promouvoir un développement maîtrisé des sports de nature et en a confié la responsabilité particulière aux Conseils Généraux. Le premier travail d'une CDESI est d'élaborer un inventaire allant vers le PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) incluant le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires Pédestres de Randonnées). Ensuite la CDESI sera consultée pour toute intervention ayant une incidence sur les lieux de pratique inscrits au PDESI.

La CDESI est aussi essentielle pour la recherche de solutions concertées entre les acteurs locaux.

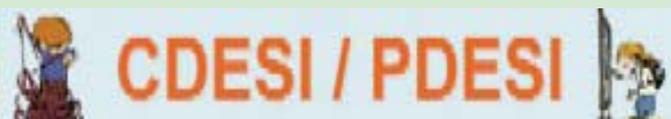
Elle met autour de la table : des représentants des comités sportifs départementaux bien sûr, mais aussi des élus, des professionnels (agriculteurs, tourisme, gestionnaires) et d'autres usagers (chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations de protection de l'environnement,...). Sa composition est définie par les Conseils Généraux.

Elle a pour but de pérenniser les espaces, sites et itinéraires tout en évitant les conflits d'usages.

Depuis quelques années, quatre CDESI ont été expérimentées dans les départements pilotes dont l'Ardèche qui vient de terminer son PDESI.

La création d'une CDESI et son intervention en articulation avec d'autres outils susceptibles d'avoir une incidence sur le sport de nature, est gage d'une meilleure cohérence des interventions publiques. Elle permet, aussi, pour la première fois, au monde sportif, de s'impliquer réellement dans la vie politique d'aménagement du territoire.

Alain NEDELEC



Les CDESI en Picardie

3 départements : 3 situations différentes

Dans l'Oise, il ne semble pas que ce soit un sujet d'actualité et même si le CDOS y réfléchit, le Conseil Général ne la place pas dans ses priorités.

Dans l'Aisne, une phase de concertation importante réunit le CDOS et le Conseil Général. Ainsi, dans le domaine sportif, le Conseil Général de l'Aisne a inscrit la CDESI comme l'une de ses priorités 2007, aux côtés de la politique sportive en direction des clubs et de la création de l'antenne du CREPS d'Amiens et maison des sports.

Dans la Somme, la CDESI a été installée le 29 novembre 2006 par Philippe CHEVAL, Vice Président du Conseil Général. C'est la 17ème en France et la 1ère en Picardie. Elle va pouvoir commencer à travailler et d'hors et déjà 2 commissions se sont mises en place, la 1ère pour rédiger le règlement intérieur de cette CDESI, la 2ème pour faire l'inventaire de tous les espaces, sites et itinéraires du département. Si la 1ère est de l'ordre du fonctionnement interne de la CDESI, la 2ème va demander des consultations externes, même, si comme cela a été dit, des outils existent déjà et devront être utilisés.

Alain NEDELEC